

DELIBERATION N° 2009/05-10 - INSTALLATION CLASSEE - COGESUD A MESSEIN

Rapporteur : Monsieur Xavier DUSSAULX

L'entreprise COGESUD est implantée sur la commune de MESSEIN, au lieudit « Les Grandes Saussaies ».

Son activité porte sur le traitement et la valorisation de déchets minéraux industriels (scories) et de matériaux issus du Bâtiment et Travaux Publics.

Le site de cette société a fait l'objet d'une enquête publique, qui s'est déroulée du 6 avril au 7 mai 2009.

Cette démarche visait d'une part à régulariser l'activité existante sur le site ; d'autre part à évaluer l'opportunité d'y implanter une unité de traitement mobile ainsi qu'une station de transit de produits minéraux solides.

Dans ce cadre, le Conseil Municipal de Ludres est amené à produire un avis sur cette enquête.

Il est à noter que l'étude d'impact contenue dans le dossier d'enquête présente des garanties en matière de risques. L'étude souligne les garanties relatives à la sécurité et à l'étanchéité des moyens et du matériel utilisés (plate-forme, cuves, centrale de graves notamment). Les scories ne sont pas considérées comme dangereuses pour l'environnement et aucune gêne relative au bruit n'a été relevée. L'émission de poussières et fumées s'avère limitée. La problématique "eau" a été analysée en soulignant la préservation des points de captage, et en notant que ceux du Grand Nancy sont bien en amont du site, et donc protégés.

Le dossier a été présenté en commission d'urbanisme qui s'est réunie le mercredi 6 mai 2009 et qui a donné un avis favorable au projet.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide par 24 voix pour et 5 abstentions (Groupe Ludres Autrement et Pour Tous) :

- de donner un avis favorable sur le dossier d'enquête publique présenté par la COGESUD pour la régularisation de son activité, et l'implantation d'une unité de traitement mobile ainsi que d'une station de transit de produits minéraux solides.